

LA PRÉOCCUPATION DE LA SANTÉ MENTALE À POSTES CANADA

En décembre 2021, la Société canadienne des postes nous a présenté son plan quinquennal en matière de santé mentale au travail. Avec ce plan, la Société comptait identifier les situations problématiques afin de respecter son obligation d'assurer des lieux de travail sains et sécuritaires, et ce, autant physiquement que psychologiquement. Il faut aussi dire que ce plan comptait sur notre réseau de déléguées et délégués sociaux pour obtenir le succès escompté.

Malheureusement, nous constatons à présent que Postes Canada ne voyait pas la santé mentale comme un enjeu à prendre au sérieux, mais plutôt comme une case à cocher.

En effet, les tactiques répressives de la Société pour promouvoir la santé et la sécurité ont fait exploser le nombre de problèmes de santé mentale, plus particulièrement dans la dernière année. Autre source de stress : les procédures et méthodes de travail imposées dans le cadre de la séparation du tri et de la livraison du courrier. À cela s'ajoutent l'augmentation récente des volumes de courrier de quartier provoquée notamment par le retrait du Publisac au Québec et l'arrivée du nouveau produit Raddar, qui ensemble provoquent une surcharge de travail portant parfois à près d'une livre le poids à livrer par point de remise. Malgré l'augmentation du courrier de quartier, Postes Canada néglige encore de modifier les itinéraires de factrices et facteurs en conséquence et de leur fournir le matériel adéquat pour transporter le courrier de façon sécuritaire.

Cette façon de faire de l'employeur crée une atmosphère de travail tendue et stressante, causant de l'anxiété au travail, et même des larmes. Certains membres en viennent à devoir prendre des antidouleurs pour effectuer leur travail. C'est inacceptable.

Il nous apparaît plus clairement que jamais que le système de gestion de la Société est la cause principale des problèmes de santé mentale au travail.

Tant et aussi longtemps que Postes Canada agira de façon inacceptable, elle ne pourra pas compter sur la collaboration du Syndicat pour mener à terme son plan stratégique en matière de santé mentale.

Si l'employeur vous approche pour vous demander de répondre à un sondage sur la santé mentale ou de suivre une formation à ce sujet, nous vous recommandons fortement de ne pas y participer, puisqu'ils ne sont pas obligatoires.

Lorsque la Société reconnaîtra qu'elle est la principale responsable des problèmes de santé mentale et qu'elle prendra des mesures pour rendre le lieu de travail sain et sécuritaire, autant physiquement que psychologiquement, le Syndicat reprendra les discussions sérieuses au sujet de la santé mentale.

Notre fierté de porter le logo de Postes Canada a disparu.

Causer du tort psychologique à l'un d'entre nous, c'est causer du tort à tous!

Solidarité,



Marc Roussel
Permanent syndical national
Santé et sécurité